

Le Président

**COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP
DU 1^{er} JUIN 2005.**

Lors de la réunion du 1^{er} Juin 2005, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Nouvelle saisine.

La Commission nationale a été saisie d'une demande d'ouverture d'un nouveau débat public sur le projet d'autoroute A32 par 11 parlementaires (Mme Marie-Jo ZIMMERMANN et MM. Jean AUCLAIR, Lucien DEGAUCHY, Claude GREFF, André SCHNEIDER, Jacques KOSSOWSKI, députés ; MM. Jean-Louis MASSON, Didier BOROTRA, Philippe DARNICHE, Bruno RETAILLEAU, Jean-Paul VIRAPOULLE, Sénateurs).

La Commission n'a pu que constater que cette demande était irrecevable et l'a donc rejetée pour les raisons suivantes.

Certes la loi (article L-121.12 du Code de l'environnement) prévoit qu'une enquête publique ne peut plus être organisée au-delà d'un délai de 5 ans après la publication du bilan du débat public ayant porté sur ce projet ; que dans ce cas la Commission nationale du débat public doit être saisie et qu'elle ne peut alors « décider de relancer la concertation avec le public que si les circonstances de fait ou de droit justifiant le projet ont subi des modifications substantielles ».

Mais s'agissant d'un projet autoroutier d'un coût supérieur à 300 millions d'euros et d'une longueur supérieure à 40 km, seul le maître d'ouvrage (en l'occurrence le Ministre de l'Equipement – Direction des Routes) peut saisir la CNDP.

La saisine de la CNDP n'est ouverte à 10 parlementaires que pour un projet d'un coût compris entre 300 et 150 millions d'euros et d'une longueur comprise entre 40 et 20 km et dont les objectifs et caractéristiques principales ont été rendus publics par le maître d'ouvrage, ce qui n'est pas le cas ; la demande est donc irrecevable et doit être rejetée sans qu'il soit nécessaire de l'examiner au fond.

*
* *

II – Débats décidés.

1/ Projet de LGV PACA.

M. MARZOLF, président de la commission particulière, fait un point rapide : 28 réunions publiques ont eu lieu, rassemblant environ 6000 participants ; 7000 cartes T ont été reçues ; 43 cahiers d'acteurs ont été publiés. Il reste encore 2 réunions de proximité avant les réunions de synthèse de début Juillet.

2/ Projet de liaison routière entre Grenoble et Sisteron.

M. MANSILLON fait état des recours gracieux reçus de 3 associations (FARE Sud, FRAPNA Isère et COJAM) demandant un report à une date ultérieure du débat public dont l'ouverture a été fixée au 7 Juin prochain.

M. RUEZ, président de la commission particulière, expose les arguments invoqués à l'appui de cette demande et les réponses qu'il y apporte :

- le dossier du débat a été diffusé aux participants le 28 Mai,
- l'étude sur « l'impact socio-économique et sur l'aménagement du territoire des projets routiers et autoroutiers » est disponible sur le site de la DRE PACA et sera présentée lors d'une réunion thématique prévue à la mi-Juin,
- la liste des études relatives aux différents projets d'aménagement sera très prochainement mise en ligne, les études étant consultables sur place,
- il n'y a qu'une faible superposition avec le débat public sur la LGV PACA, qui s'achève le 8 Juillet, et elle ne peut qu'être enrichissante,
- quant aux perspectives de décentralisation en matière de routes nationales, le débat public permettra aux différents intervenants, et notamment aux collectivités départementales, de faire connaître leurs positions.

La Commission nationale, ayant entendu ces arguments, suit l'avis de M. RUEZ et ne juge pas nécessaire de donner suite à la demande de report du débat public.

M. RUEZ prendra contact avec les associations pour leur commenter cette décision et leur apporter tous les éléments d'information nécessaires.

3/ Projet de LGV Bordeaux-Toulouse.

M. MANSILLON tiendra avec M. DEMANGE, président de la commission particulière, deux conférences de presse à Bordeaux et à Toulouse le 7 Juin prochain, pour lancer le débat public qui commencera le 8 Juin.

4/ Projet de Contournement Est de Rouen.

M. MANSILLON tiendra le 9 Juin à Rouen une conférence de presse avec M. GACHELIN, président de la commission particulière, pour annoncer le début du débat public.

5/ Projet de centrale électronucléaire « tête de série EPR » à Flamanville.

M. Mathieu, président de la commission particulière, présente l'état de la préparation du débat public dans sa double dimension locale et nationale ; son exposé donne lieu à une large discussion.

a) Supports d'information : leur achèvement est en bonne voie. La troisième version du dossier du débat a été travaillée le 26 Mai entre la CPDP et EDF ; les derniers ajustements exigeront encore quelques jours. M. MANSILLON fait état de la demande reçue d'EDF qui, ne pouvant respecter strictement le délai de 6 mois depuis la décision du 1^{er} Décembre, demande un délai supplémentaire ; la CNDP accorde un supplément d'un mois pour l'envoi du projet de dossier du maître d'ouvrage. Cela permettra de le présenter à la CNDP de début Juillet.

De même le cahier collectif d'acteurs devrait être prêt pour la mi-Juin.

b) Organisation du débat : la complexité des enjeux et la sensibilité du sujet militent en faveur d'une programmation concertée du débat public. C'est pourquoi la CPDP a arrêté le principe d'une architecture maîtrisée mais ouverte :

- basée sur un débat complet dans la Manche et en Basse-Normandie complété par des développements en régions,
- organisée selon des réunions thématiques et des réunions générales,
- mise au point avec les principaux « acteurs » et la maîtrise d'ouvrage.

La CPDP propose la programmation suivante, tout en se gardant la possibilité, en fonction de la pertinence et de l'importance des demandes, d'organiser quelques réunions complémentaires.

Quatre thématiques importantes, ressortant aussi bien du projet du maître d'ouvrage, du cahier collectif d'acteurs, que des réunions de concertation déjà tenues, doivent donner lieu à des réunions publiques :

- besoins électriques et évolution des outils de production,
- maîtrise des risques environnementaux et sanitaires,
- politique industrielle du maître d'ouvrage,
- impacts socio-économiques de l'EPR.

L'importance attachée à ces questions pouvant varier selon que le débat a lieu près de Flamanville ou dans d'autres régions, ces réunions seront dupliquées en Basse-Normandie et dans d'autres régions.

I- Organisation du volet du débat en Basse-Normandie

Elle résulte à la fois d'une concertation déjà menée avec les acteurs locaux (M. MATHIEU a tenu le 30 Mai à Saint-Lô une réunion de concertation avec environ 70 participants, élus, organismes économiques, associations,...) et d'une coordination avec EDF :

- 1 réunion générale d'ouverture qui aurait lieu le mercredi 19 octobre à Cherbourg ;
- 4 réunions thématiques dans des lieux non déterminés à ce jour ;

- 2 réunions générales (avec l'acquis des réunions thématiques) :

- à Caen (y aura-t-il une liaison à établir avec le débat déchets ?),
- à Flamanville (en lien avec la CPDP-THT).

II- Organisation du volet national du débat

Elle résulte de la concertation déjà engagée avec les « acteurs » réunis pour l'élaboration du cahier collectif « acteurs »

- 4 réunions sur les thématiques évoquées plus haut, par exemple à Paris, Lille, Lyon et Toulouse ;

- après mise à disposition des résultats de ces réunions thématiques, 5 réunions organisées par exemple à Strasbourg, Nantes, Marseille, Limoges et Paris.

6/ Projet THT Cotentin-Maine.

M. MANSILLON fait le point sur la préparation de ce débat : M. GIBLIN a tenu le 25 Mai une réunion CPDP-RTE sur le projet de dossier du débat ; après mise au point complémentaire, celui-ci devrait être prêt dans le mois qui vient.

7/ Options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue.

M. MERCADAL présente l'organisation du débat public telle qu'elle est actuellement envisagée, en quatre temps : - un volet local avec des auditions publiques dans les zones concernées par les trois axes de recherche de la loi de Décembre 1991 – des sessions thématiques sur les problèmes scientifiques et techniques, les solutions possibles, les choix – des séances en région sur la « gouvernance » après 2006 – enfin l'extension du bénéfice du débat à un public national grâce à des réunions dans d'autres régions.

M. MERCADAL fait état des positions ou réactions de diverses parties prenantes, en particulier :

- les nettes réserves de certains partenaires dans l'état des informations qui ont pu leur être données avant la réunion de la CNDP du 1^{er} Juin ; une nouvelle réunion de concertation sur l'organisation du débat aura lieu le 6 Juin au cours de laquelle des précisions pourront être apportées suite aux discussions qui ont eu lieu en CNDP ;

- le fait que le projet du dossier des auteurs de la saisine n'a été transmis que le vendredi 27 Mai et qu'il n'explique pas le dossier de saisine sur le problème de la « gouvernance », dont la CNDP a fait un élément important du débat.

III – Questions diverses.

1) Décision du Conseil d'Etat sur la LGV Sud Europe Atlantique.

La Commission est informée de la décision du Conseil d'Etat à la suite des recours contre la décision du 7 Mai 2003 par laquelle la Commission nationale du débat public décidait de ne pas organiser de débat public sur ce projet mais recommandait au maître d'ouvrage de poursuivre selon certaines modalités qu'elle indiquait, la concertation engagée depuis des années : ces recours sont rejetés.

2) Atelier national sur « les élus et le débat public ».

M. MANSILLON informe la Commission que les invitations à cet « atelier national » du 15 Juin n'ont reçu qu'un faible taux de réponse, et que les associations nationales d'élus n'ont que très partiellement répondu. De ce fait, les participants seraient pour l'essentiel ou des membres de la CNDP ou des personnes ayant déjà participé aux étapes précédentes de la démarche (entretiens individuels et ateliers régionaux).

La Commission considère dans ces conditions qu'il est préférable de reporter cette réunion et de reprendre le travail par exemple lorsque la base de connaissances sur la démocratie participative appliquée sera prête et fournira un exemple concret de réalisation.

3) Calendrier des réunions.

La Commission arrête le calendrier de ses réunions pour le dernier quadrimestre : 7 Septembre, 5 Octobre, 2 Novembre, 7 Décembre. Il est rappelé qu'elle tiendra 2 réunions le mois prochain : **le Mercredi 6 Juillet et le Lundi 25 Juillet.**

Le Président

Yves MANSILLON